

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VACCINATION COVID19 : DOSE DE RAPPEL POUR LES POPULATIONS PRIORITAIRES

Nancy, le 29/10/2021

Au fur et à mesure du temps la protection apportée par le vaccin contre la Covid 19 diminue, en particulier pour des populations dont le système immunitaire est fragile. Dans ce contexte et conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, l'ARS et la Préfecture de Meurthe-et-Moselle rappellent que l'administration d'un rappel vaccinal contre la COVID-19 est nécessaire pour maintenir la protection contre l'infection et les formes symptomatiques dans le temps.

Le rappel est administré à partir de 6 mois après la dernière injection, et indiqué pour les personnes âgées de plus de 65 ans, pour les personnes à très haut risque de forme grave ainsi que pour celles atteintes de comorbidités. Il est également nécessaire pour les personnes ayant reçu un vaccin Janssen, quatre semaines après l'injection. Enfin, les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel 3 à 6 mois après la dernière injection, sur avis médical.

Pour information, la campagne de rappel de vaccination a débuté, dès septembre 2021 pour les résidents des EHPAD et des unités de soins de longue durée (USLD).

L'administration du rappel a pour objectif de stimuler le système immunitaire et garantir le plus haut niveau de protection face à la Covid-19. Une étude récente publiée dans The New England Journal of Medicine a montré que **la dose de rappel procurait une protection contre le risque d'infection par le virus de la Covid-19 11 fois supérieure à celle garantie par la deuxième dose chez les personnes de plus de 60 ans.**

L'injection d'une dose de rappel n'a pas montré de problème particulier de tolérance, comme c'est d'ailleurs le cas pour la plupart des vaccins. Le rappel se fait avec le vaccin Pfizer-BioNTech quel que soit le vaccin utilisé précédemment.

Où se faire vacciner ?

Pour recevoir la dose de rappel, les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous auprès d'un professionnel de santé (médecin traitant, du travail...), dans une pharmacie ou dans un centre de vaccination. Les prises de rendez-vous se font aussi sur www.sante.fr. (liste des centres de vaccination ouverts en annexe)

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54

Afin d'accroître la sensibilisation des populations vulnérables, l'ARS Grand Est et l'Assurance Maladie mènent actuellement une campagne de rappels de vaccination anti-Covid-19 auprès des personnes concernées (<https://www.grand-est.ars.sante.fr/covid-19-dose-de-rappel-restez-protége>).

Concomitance avec le vaccin anti-grippal

Les anticorps contre la Covid-19 ne protègent pas contre le virus de la grippe. Il est donc important pour les personnes à risque de développer une forme grave de grippe, qui sont également à risque de présenter une forme grave de la Covid-19, de se faire vacciner contre la grippe et d'effectuer le rappel Covid s'il est indiqué.

Vacciner contre la grippe et la Covid-19 lors du même rendez-vous est un choix possible. Cette co-administration est une solution pertinente pour optimiser la couverture vaccinale contre ces deux épidémies.

Par ailleurs, selon la Haute Autorité de Santé, **il n'y a pas de délai à respecter entre deux vaccinations pour les personnes qui ne pourraient pas procéder aux 2 injections simultanément.**

Poursuivre la primo-vaccination de nos aînés

Toutes les personnes de plus de 80 ans ne sont pas encore vaccinées dans notre territoire (84,8 % des plus de 80 ans ont une couverture vaccinale complète au 27/10/2021). Il nous faut donc continuer à convaincre nos aînés, qui sont les plus fragiles, de se faire vacciner pour être protégé. Afin de répondre à ces difficultés, **un numéro vert (0800 730 957)** est mis en place par le ministère des Solidarités et de la Santé pour les accompagner et les mettre en lien avec les services de vaccination et le cas échéant d'organiser leur vaccination à domicile

Dès le début de la campagne de vaccination, **une plateforme téléphonique** a été mise en place en Meurthe-et-Moselle pour faciliter les prises de rendez-vous des personnes âgées de plus de 75 ans. Une réorientation vers la plateforme territoriale d'appui du Grand Nancy a ensuite été mise en place pour les personnes ayant des difficultés d'accès à la vaccination. Cette plateforme pourra désormais être jointe en composant le **numéro vert national**. Elle fera le lien avec les professionnels mobilisés sur le territoire concerné pour organiser la vaccination des appelants.



Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54

Pour ce faire, les centres de vaccination et les professionnels de santé libéraux notamment constitués en exercices coordonnés (les maisons de santé pluriprofessionnelles, les équipes de soins primaires, les communautés professionnelles territoriales de santé) sont organisés depuis plusieurs mois pour faciliter l'accès à la vaccination des personnes qui ont des difficultés de mobilité : mise en place de transports pour faciliter l'accès au CV en lien avec les collectivités, constitution d'équipes mobiles pouvant aller à domicile ou organiser des opérations de proximité en lien avec les collectivités territoriales sur des communes plus éloignées des centres de vaccination.

Enfin, les personnes **peuvent également se rapprocher de leur médecin traitant ou d'une pharmacie proposant la vaccination**, à proximité de chez eux.

Toujours maintenir les gestes barrières

Si le vaccin protège efficacement la majorité de la population contre les formes graves de Covid-19, il est également essentiel de conserver les gestes barrières (respect de la distanciation, port du masque, lavage fréquent des mains, éternuer dans son coude, aération des espaces clos ...), et de se faire tester dès les premiers symptômes afin de rompre les chaînes de contamination.

Face au variant Delta beaucoup plus contagieux que les souches précédentes, le respect des gestes barrières permet, en complément de la vaccination, de limiter la circulation du virus sur le territoire, de mieux protéger les plus fragiles, en particulier les personnes immuno-déprimées, et de reprendre collectivement une vie normale.

Les gestes barrières sont aussi la meilleure façon de se prémunir contre les autres épidémies hivernales (bronchiolite, gastro-entérite, grippe...) dont les conséquences peuvent aussi être très sérieuses. **Il nous faut maintenir la vigilance !**

Liste des centres de vaccinations en Meurthe-et-Moselle

Centre de vaccination de MEXY	Rue de Lorraine - 54135 MEXY
Centre de vaccination Salle François de Curel à Joeuf	57 rue du Commerce – 54240 Joeuf
Salle Jean Lurçat - Jarny	7 rue Clément Humbert – 54 800 Jarny
Centre de vaccination - Audun-le-Roman (salle Aragon)	67, route de Briey – 54 560 Audun-le-Roman
CHRU Nancy - Central	Rue Lionnois, 54000 Nancy
Centre de vaccination Stade Marcel Picot	90 Bd Jean Jaurès, 54510 Tomblaine
Centre de vaccination de Heillecourt	11 rue Gustave Lemaire, 54180 Heillecourt
Tomblaine - Salle Stéphane HESSEL	Boulevard Henri Barbusse – 54510 Tomblaine
Centre de vaccination Villers-Les -Nancy	Salle Jean-Ferrat - 6 Rue Albert 1er, 54600 Villers-lès-Nancy
Centre de vaccination Bardot - Pont à Mousson	Place Saint-Antoine - 54700 Pont-à-Mousson
Pompey Hartmann	59 Avenue du Général de Gaulle – 54340 Pompey
Centre de vaccination de TOUL	Ancien bâtiment France Télécom - Rue de Hamm, 54200 Toul
Site de vaccination de Vézelize	21 place de l'hôtel de ville - 54330 Vézelize
Centre de vaccination Neuves-Maisons	Mairie Salle Bernard Perrin - Rue Jules Ferry, 54230 Neuves-Maisons
Centre de vaccination de Blainville	2 Rue de l'Etang - 54360 – Blainville-sur-l'eau
Centre de vaccination Sel-et-Vermois - Varangéville	Salle du Chapitre à l'Espace Prieuré, chemin de la Prairie, 54110 Varangéville

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54